

Protection du consommateur

2015 a vu la réduction du nombre d'abattoirs pour animaux de rente malgré l'ouverture d'un nouvel établissement dans le Nord du Canton. L'activité de surveillance du SCAV s'est maintenue et 15 inspections ont été réalisées dans les 25 abattoirs d'animaux de rente en activité. A relever qu'une attention particulière a été portée au nouvel établissement qui a été inspecté à deux reprises après la première visite de mise en service de fin 2014.

Depuis 2015, la production primaire dans les exploitations agricoles a été contrôlée selon un nouveau schéma. En effet, les anciens contrôles vétérinaires officiels et les inspections laitières ont été combinés pour donner des contrôles de la production primaire animale (CPPr). Dans ce nouveau cadre, 272 CPPr ont été réalisés par des vétérinaires officiels sur les exploitations de plaine et 50 lors des visites d'alpage. Des assistants officiels, dépendant de la COBRA et dûment formés, ont réalisé de leurs côtés 390 CPPr dont 1/6 étaient des contrôles de surveillance pour des manquements relevés l'année précédente.

Nous pouvons également relever que le SCAV a prononcé 23 décisions de suspension temporaire de livrer le lait suite à des résultats d'analyses non conformes dans le cadre de la surveillance officielle de ladite production laitière, soit deux contrôles non annoncés par mois du lait de mélange de chaque producteur.

Par ailleurs, la collaboration entre les divisions Denrées alimentaires et Affaires vétérinaires se poursuit toujours avec succès. Celle-ci a même été intensifiée en ce qui concerne le contrôle de la filière miel.

Exercice de la médecine vétérinaire

311 autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire sont actuellement en vigueur dans le canton de Vaud. En 2015, 26 nouvelles autorisations ont été délivrées - dont 14 à titre indépendant et 12 à titre dépendant avec responsabilité professionnelle – soit une augmentation de 62,5 % par rapport à 2014.

En outre, 33 inspections de pharmacie ont été effectuées autant dans des cabinets d'animaux de rente que de compagnie ou mixte, ainsi que dans des commerces apicoles et zoologiques.

Santé animale

Suite à la découverte à la fin de l'été de foyers de Fièvre catarrhale du mouton (Langue bleue) en France des contrôles ont été effectués à posteriori sur tous les animaux importés de France durant l'été. En automne, le nombre de cas et leur répartition

géographique en France se sont étendus de manière que les pacages franco-suisse se sont trouvés dans la zone à contrôler. D'entente avec l'OSAV, il a été décidé de faire rentrer les bovins concernés sur leurs exploitations d'origine et de procéder à un contrôle de la présence du virus sur tous ces animaux. En l'espace de quelques jours, il a été mis sur pied le programme des prises de sang sur 1350 animaux répartis dans 60 exploitations. Aucun animal n'était porteur du virus de la langue bleue.

Deux poulaillers (2 en 2014) ont dû être assainis suite à une infection avec des salmonelles revêtant une importance en termes de santé publique. Une (1) exploitation bovine a été touchée par de la salmonellose. Il a fallu plusieurs semaines de lutte pour l'assainir. De plus, 12 (9) cas de loque américaine des abeilles ont été découverts et traités.

La campagne de lutte contre la diarrhée virale bovine est entrée dans sa phase de surveillance et se poursuit par des dépistages sérologiques dans le lait (1'179 (1'130) exploitations) ou le sang (2336 échantillons dans 330 (497) exploitations). Ceux-ci ont permis de déceler 11 (14) animaux porteurs dans 3 (5) exploitations.

Concernant l'épidémiosurveillance, 100 (112) exploitations ont été contrôlées à l'égard de la rhinotrachéite infectieuse bovine et/ou de la leucose bovine enzootique, 27 (19) à l'égard de la brucellose ovine, 19 (12) de la brucellose caprine, ce qui représente 4630 échantillons de sang. De plus, 5 (8) exploitations avicoles l'ont été à l'égard des salmonelles.

En outre, 21 (23) dossiers d'importations d'animaux ont été clos :

- 10 (15) pour 83 (97) bovins de France (8 dossiers/60 animaux), d'Autriche (1/20) et de Belgique (1/3),
- 5 (6) pour 92 (59) ovins de France et de Belgique,
- 1 pour 2 cerfs rouge du Danemark et
- 15 pour des volailles (10'090 poudeuses, 15'960 pintades, 500 canards, 61'000 poussins).

A noter différentes importations illégales où le SCAV a dû prendre des mesures sanitaires suite à huit cas d'importation illégales d'animaux (chèvres et volailles) et de produits animaux (cire et trophées).

En outre 197 (223) importations commerciales de chiens et 18 (10) de chats ont été traitées. 88 (81) importations illégales de chiens et chats ont été recensées. Les mesures nécessaires ont été prises.

243 (223) demandes de manifestation avec la présence d'animaux ont également été traitées.

Protection des animaux 2015

Plus de 240 enquêtes ont été ouvertes dans le canton concernant la protection des animaux, dont une partie en collaboration avec la gendarmerie, la police, l'Administration

fédérale des douanes et les sociétés de protection des animaux. 132 infractions à l'OPAn ont été dénoncées aux autorités judiciaires.

Dans le cadre de la campagne OPAn 2015, 705 visites d'exploitations ont été effectuées par les contrôleurs CoBrA et les collaborateurs du SCAV. Les rapports de non-conformité ont donné lieu à 55 décisions pour des manquements et mise en conformité des installations; dont en particulier, 14 décisions pour la largeur/longueur des couchés, 2 pour la question des logettes et 17 pour les sorties hivernales.

On compte également 39 rappels des obligations légales, qui portent notamment sur le journal des sorties, le contact social des équidés/chèvres, la qualité des litières. Par ailleurs, 37 exploitations prévues, mais non contrôlées (cessation d'activité/retraite ; plus d'animaux).

33 autorisations de détention privée d'animaux sauvages ont été renouvelées et 8 nouvelles ont été délivrées. 8 autorisations de détention professionnelle d'animaux sauvages ont été renouvelées. Au niveau des autorisations de commerce, 4 ont été renouvelées. Finalement, le SCAV a préavisé 128 dossiers CAMAC relatifs aux systèmes de détention pour animaux.

Dans le domaine de l'expérimentation animale, le SCAV a délivré 178 autorisations d'expériences sur animaux ainsi que 89 compléments à des autorisations en cours. Treize demandes concernant des expériences intercantionales ont également été préavisées. En termes de contrôle, le SCAV a inspecté 15 animaleries et a réalisé 101 visites d'expériences.

Police des chiens

Dans ce secteur, la Police des chiens a traité 479 dossiers. Les dossiers concernaient notamment 460 annonces de morsures/comportements agressifs et 19 cas de chiens errants sur le domaine public.

Les 460 cas de morsures/comportements agressifs se subdivisent en 396 cas de morsures sur humains et sur animaux (voir tableau) et 64 cas de comportements agressifs (55 par chiens non listés, 5 par CPD et 4 comportements agressifs par un chien inconnu).

Nous pouvons relever que seuls 4 cas de morsures sont attribués à des CPD dont 2 sur humains. En parallèle, nous avons un total de 392 morsures par des chiens non listés, dont 170 sur humains. Restent 82 morsures par des chiens non identifiés.

Par ailleurs, 95 TCOM (test de conduite, d'obéissance et de maîtrise) et 150 évaluations comportementales ont été effectués par les vétérinaires comportementalistes du Service.

72 nouvelles demandes d'autorisation pour CPD ont été enregistrées en 2015.

72 demandes d'autorisation d'enseigner la cynologie ont été octroyées, dont 58 demandes de renouvellement d'autorisation.

Concernant la LPOIC, seules 2 mesures d'euthanasie ont été ordonnées par le SCAV en 2015.

Enfin, 216 inspections ont été effectuées afin de vérifier le respect des mesures de sécurité publique et 12 éducateurs canins ont également été contrôlés.

Comparatif 2014 – 2015

Nombre de morsures	2014	2015
Morsures par des chiens non listés sur humains	180	170
Morsures par des chiens non listés sur animaux	137	140
Morsures par chiens inconnus	71	82
Morsures totales par chiens non listés	388	392
Morsures par CPD sur humains	1	2
Morsures par CPD sur animaux	5	2
Morsures totales par CPD	6	4
Total des morsures	394	396